Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251206-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2025-12-06

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 1er décembre 2025 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD, Maire.

CONVOQUÉS : Joël BATARD, Eliane LALANDEC, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER, Bertrand HARDY, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Isabelle DESFEUX.

PRESENTS : Joël BATARD, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER *(jusqu'au point 11)*, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Isabelle DESFEUX

ABSENT (E.S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Bertrand HARDY donne pouvoir à Robert ROLANDO

ABSENT (E.S.) EXCUSE(E.S.) NON REPRESENT (E.S) :
Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Eliane LALANDEC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thi Thuy Ha LE TIFFRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 26

***

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251206-DE

6) Participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Anne : autorisation de Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'OGEC et l'école Sainte-Anne :

Rapporteur : Pascal URO, Adjoint au Maire en charge à la vie associative, sports, loisirs, culture.

Pièces annexes : Avenant

RAPPORT DE SYNTHESE

La ville accompagne l'école Sainte Anne de Pordic dans le financement de ses dépenses de fonctionnement.

Cet accompagnement se traduit par le versement d'un montant défini par le Conseil Municipal et dont les modalités sont précisées par une convention signée par l'exécutif avec le président de l'association OGEC et le chef d'établissement en fonction de l'école Sainte Anne.

Conformément à la délibération précédente, il conviendra d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention triennale, à la suite du vote des forfaits scolaires modifiés pour l'année 2026.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Education, animation, enfance et jeunesse », le 24 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Commission mixte « Administration générale et finances », « Vie associative, sports, loisirs et culture » du jeudi 27 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'avenant A-2025-170 à la convention C-2025-26 relative au soutien financier du fonctionnement de l'école Sainte Anne de Pordic selon les forfaits scolaires 2026.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BATARD.